



UNE APPROCHE SPECIALISEE

Le psychologue est un professionnel du fonctionnement psychique, du comportement et de la personnalité. Il a une pratique de soin permettant à l'individu d'exprimer sa souffrance, l'aide à la comprendre et à trouver des moyens de l'atténuer.

Peggy CAPERET

Psychologue interculturelle
N° ADELI : 759308125

Selon la problématique, nous utiliserons une **approche analytique** reprenant les éléments constitutifs de l'individu, une **écoute systémique** interrogeant les interactions dysfonctionnelles dans le système professionnel ou l'environnement personnel, ou nous appuierons sur la **clinique interculturelle** permettant un travail sur les référents sources d'incompréhension ou de conflit dans l'environnement social et culturel.

Mes compétences

Psychologue en libéral : suivi thérapeutique, débriefing psychologique.

Formation des professionnels : Epuisement psychique, choc et contre-choc culturel

Conseil et accompagnement : supervision institutionnelle, management d'équipes.

Plus d'informations :

www.psychologie-culture.com
www.facebook.com/psychologie.culture

CONTACT

Consultations

23 rue Bouret
75019 Paris

Métro Jaurès (lignes 2,5 et 7bis)
et Bolivar (ligne 7bis)

Possibilité d'accompagnement
à distance via Skype.

Coordonnées

Mobile :
06 28 96 13 93

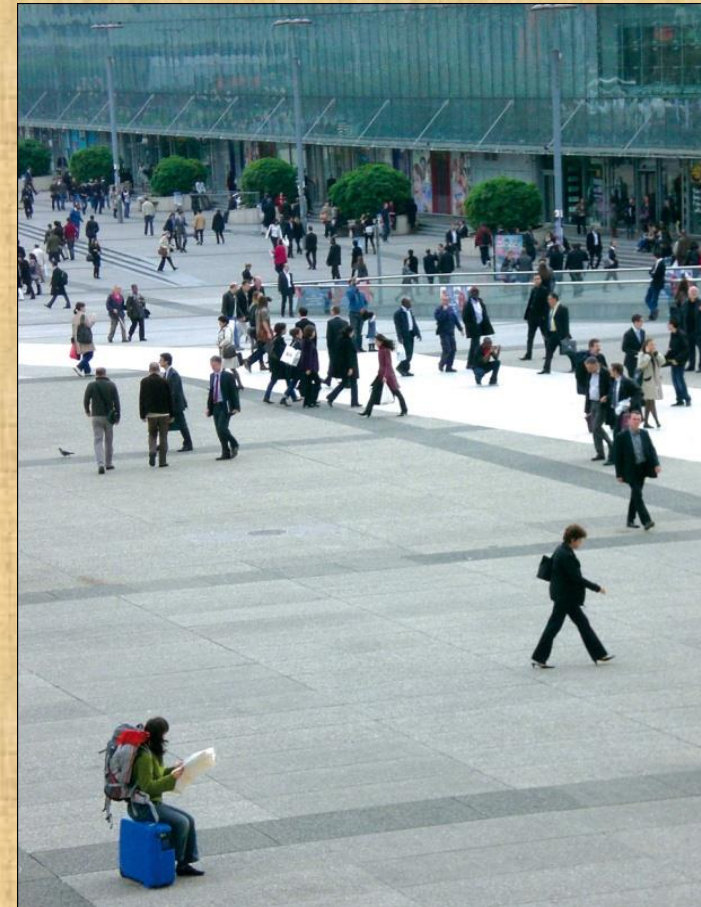
Mail :
caperet@psychologie-culture.com

Lauréat Talents des cités

Initiative du Ministère de la Ville et du Sénat



RETOUR DE MISSION SOLIDARITE INTERNATIONALE





POURQUOI UN ACCOMPAGNEMENT ?

Pour l'organisation de solidarité

- **Offrir un espace d'écoute spécialisé aux professionnels en difficulté.** Etre soutenu suite à une mission difficile (arrêt anticipée, situation terrain potentiellement traumatisante¹, burn out...).
- **Valider un nouvel envoi en mission.** Permettre aux salariés de confirmer leur départ par un travail sur la préparation et les motivations.
- **Prévenir les risques psychosociaux.** Souhait d'application de la directive-cadre européenne 89/391/CEE, article de loi L. 4121-1 du Code du travail. *"Il revient à l'employeur d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer et protéger la santé physique et mentale ainsi que la sécurité de ses salariés".*

Pour les volontaires et expatriés salariés

- **J'ai besoin de me poser.** Retrouver ses repères après une période d'expatriation prolongée.
- **J'ai un projet, est-ce le bon pour moi ?** Prendre le temps pour faire le point et valider la suite du parcours, en étant accompagné par un professionnel.
- **Je ne sais plus où j'en suis !** Surmonter une difficulté d'accès à une réflexion personnelle, pour se reconstruire et avancer.

Revenir d'une mission d'expatriation n'est pas chose facile.

Retrouver une place dans un contexte culturel quitté parfois plusieurs années auparavant. Faire le point sur cette expérience de vie avec ce qu'elle a pu générer comme bouleversements personnels. Savoir valoriser ses compétences professionnelles acquises et les faire reconnaître dans un autre contexte...

Tous ces points sont à clarifier pour pouvoir continuer sa route.



TEMOIGNAGES

« C'est particulièrement difficile de rentrer car autant au départ de mission on peut se douter qu'on va rencontrer un choc culturel, autant au retour on ne pense pas forcément au contre choc culturel »

MG, psychologue clinicienne

« Faire un point avec une personne extérieure à l'ONG pour laquelle on a travaillé et échapper ainsi à toute relation de hiérarchie, est nécessaire pour prendre du recul »

GG, responsable mission

« Cette relecture était bien nécessaire pour « rebondir » et repartir avec entrain dans une nouvelle aventure. Salulaire aussi de pouvoir m'autoriser à faire une pause »

ST, éducatrice spécialisée



PRESTATION

Nous proposons un travail individualisé sur les points suivants :

- Analyse de la situation interculturelle vécue.
- Débriefing psychologique.
- Evaluation du stress.
- Valorisation des compétences acquises, émergence de pistes professionnelles.
- Réactivation de la capacité à se projeter.

↳ Adaptation de la prestation au parcours, besoins et vécu de l'expatrié.

↳ **Une formule de 5 consultations réparties sur un mois.**

↳ Possibilité de prolongation sous forme de suivi psychologique.



TARIFS me consulter

① Prise en charge totale ou partielle par l'organisation mandataire.

☞ Cette prestation peut s'inscrire dans le cadre de la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale, et des aides financières versées par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

② Financement par le particulier lui-même.

¹ une prise en charge thérapeutique plus longue, est alors conseillée.